

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321843-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 décembre 2023

Publié le 26 décembre 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 18 DÉCEMBRE 2023
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Valérie LETARD, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Nicolas LEBLANC.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Barbara COEVOET, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Carole DEVOS, Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Paule ROUSSELLE, Marie SANDRA.

OBJET : Société Publique Locale de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix - Présentation du rapport annuel d'activité

Vu le rapport DSC/2023/439

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DONNE ACTE:

- à l'unanimité à Monsieur le Président de la présentation du rapport annuel d'activité 2022 de la « Société Publique Locale (SPL) de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix », en charge de l'exécution de la délégation du service public départemental (contrat d'exploitation de l'équipement), ci-joint.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 14.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE et MICKOLAJZAK, ainsi que Monsieur BRICOUT.

Madame DEROEUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Responsable du Service assemblées et contrôle
de la légalité
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public

Vanessa VUJCIC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

STAB
Vélodrome Roubaix
HAUTS-DE-FRANCE



Région
Hauts-de-France



VILLE DE
ROUBAIX



En vertu de l'article 17 du contrat n° 17008762 relatif à l'exploitation du Vélodrome Couvert régional à Roubaix, en application des articles L.3131-5 et R.3131-2 à R.3131-4 du code de la commande publique (CCP), la SPL produit chaque année aux collectivités avant le 1er juin un rapport annuel comprenant un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité des services. Les éléments précités portent sur l'exécution du contrat pour l'année civile précédente. [...] ».



SOMMAIRE

00	PRÉAMBULE	<i>p.4</i>	05	MAINTENANCE ENTRETIEN	<i>p.44</i>
01	LE STAB : MISSIONS ET ORGANISATION	<i>p.7</i>	06	RAPPORT FINANCIER	<i>p.51</i>
02	BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES	<i>p.14</i>	07	PERPECTIVES 2023	<i>p.59</i>
03	BILAN DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES	<i>p.26</i>	08	ANNEXES	<i>p.65</i>
04	AUTRES ACTIONS	<i>p.37</i>			

PRÉAMBULE

Basculer.

Dans le jargon du cyclisme, ce terme évoque un changement radical de rythme en basculant en haut d'un col vers une descente longue et pentue. Il est particulièrement opportun pour désigner le développement du Stab pour l'année 2022.

En effet, après deux années bouleversées par la pandémie, le Stab renoue avec une année de plein exercice enchainant plannings de piste densifiés, tenues des compétitions, accueil d'événements d'entreprise et du grand public pour des baptêmes plébiscités par les petits comme les grands.

En outre, après les Championnats du Monde en octobre 2021, restés dans les mémoires, c'est officiel : le Stab accueillera les Championnats du Monde Masters 2024 et 2025 et les Championnats de France Elite et Avenir 2023.

La bascule c'est aussi celle d'un pari : accueillir un club professionnel de volley pendant 2 saisons, avec ses entraînements, ses matchs et ses équipes, au côté de son activité traditionnelle. Pour le plus grand plaisir des supporters et des joueurs, le Tourcoing Lille Métropole Volley (TLM) a élu domicile au Stab pour deux saisons. D'un vélodrome mono-activité, le Stab a bien basculé vers un modèle omnisport.

La bascule, c'est aussi l'engagement de l'ensemble du Conseil d'Administration d'adapter le Stab à la réalité économique du sport d'aujourd'hui.

Après 10 ans fêtés en septembre 2022, plus que jamais, le Stab doit se réinventer. A la faveur du contrat de concession qui s'achève le 31 décembre 2023, une profonde réflexion collective est à l'œuvre pour construire l'avenir. Le Conseil d'Administration y travaille pleinement.

Le Conseil d'Administration partage une conviction et une ambition : faire du Stab un équipement sportif de premier plan tant au niveau national qu'en européen dans un environnement d'exception, le Parc des sports de la Ville de Roubaix. Le Comité Olympique Paris 2024 l'a, d'ailleurs, bien compris : le Stab est Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) Paris 2024 et se prépare à accueillir les plus grands cyclistes mondiaux.

2022 aura bien été une année de bascule... pour une accélération que non seulement nous appelons de nos vœux mais aussi que nous concrétisons jour après jour.

Guillaume Delbar
Président du CA

Adrien Noppe
Directeur général



2022 : LES GRANDES DATES

25 AU 28 JANVIER

Semaine olympique et paralympique: Mise en place de module de BMX et animation découverte vélo.

1ER AU 10 MARS

Stage de l'équipe de France endurance.

7 AVRIL

Séminaire KIABI ; près de 1 000 collaborateurs de l'entreprise réunis au Stab.

14 AVRIL

2e Soirée des Légendes de Paris-Roubaix.

16 - 17 AVRIL

Le week-end mythique de Paris-Roubaix

4 - 5 MAI

Convention Electro-dépôt réunissant 480 collaborateurs de l'entreprise. Le légendaire Tony Parker était présent pour cet événement.

9 JUIN

Le Stab s'est transformé à l'occasion d'une soirée de Gala pour RAMSEY SANTE, en accueillant 400 personnes.

25 - 26 JUIN

Le concours de machines organisé par l'association des artisans du Cycle.

30 JUIN

Séminaire de Bonduelle demandant une installation technique importante.

27 - 28 SEPTEMBRE

Séminaire Top Office, transformant l'aire centrale en véritable salon d'exposition.

27 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE

Accueil de 10 équipes nationales pour leur préparation aux Championnats du Monde 2022.

23 OCTOBRE

1er match du TLM Volley.

12 NOVEMBRE

Premier rendez-vous des Challenge Cofidis & Graine de pistards.

22 NOVEMBRE

Séminaire CGI Finances, avec la mise en place de mobilier en bois.

2 DÉCEMBRE

Première manche des «Stab Challenges»

18 DÉCEMBRE

Trophée des Ch'tis ; course cycliste.

LE STAB : MISSIONS ET ORGANISATION

Présentation, activités et actualités

Le Vélodrome Couvert Régional Jean Stablinski (dit « Le STAB ») est un équipement sportif unique, propriété de la Région Hauts-de-France, et situé au coeur du Parc des Sports de la Ville de Roubaix, à proximité immédiate du vélodrome historique André Pétrieux le lieu mythique d'arrivée de Paris-Roubaix.

Inauguré en 2012, le STAB est exploité par une société publique locale (SPL), structure juridique de droit privé (société anonyme), mais dont l'actionnariat est exclusivement public. Les collectivités actionnaires de la SPL au capital de 500 000 € sont la Région Hauts-de-France (55%), le Département du Nord (25%) et la Ville de Roubaix (20%).

Cette SPL permet une forme de gestion intégrée du Vélodrome en permettant aux collectivités territoriales de jouer un rôle central dans son évolution, mais permet également de trouver des sources de financement privées au service de sa vocation d'intérêt général.

Aucune modification statutaire, évolution de l'actionnariat ou participation de la SPL dans d'autres sociétés n'est intervenue au cours de l'année 2022.



Conformément à l'article 1er du contrat d'exploitation n° 17008762, « les collectivités confient à la SPL, l'organisation et le développement de pratiques sportives au sein du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, la commercialisation du site et l'organisation d'activités compatibles avec le projet d'établissement ». L'offre de services proposée par l'équipement est à la fois cycliste (sur piste, BMX), sportive (muscultation, sport santé...) et événementiel (séminaires, compétitions, team building...).

Sur proposition de la Région Hauts-de-France, un avenant de prorogation en date du 12 juillet 2022, a prolongé d'un an l'actuel contrat de concession n°17008762, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Gouvernance de la SPL en 2022 :

En application de l'article L225-17 du Code de commerce, la SPL est administrée par un Conseil d'administration qui s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2022 :

- Le 3 janvier 2022
- Le 29 avril 2022
- Le 22 juillet 2022
- Le 21 novembre 2022

Au sein dudit conseil d'administration siègent 4 administrateurs représentant la Région Hauts-de-France : Guillaume Delbar, Florence Bariseau, Frédéric Lefebvre et Alexandre Dufosset ; 2 administrateurs pour le département du Nord : François-Xavier Cadart et Karima Zougagh ; et 2 administrateurs de la Ville de Roubaix : Maïdin Elgarni et Michel Gacem.

Ces conseils d'administration ont été l'occasion pour les élus-représentants des collectivités d'approuver les orientations stratégiques de la SPL et d'assurer un contrôle analogue sur les décisions prises par la Direction.

Le président du Conseil d'administration M. Guillaume Delbar, accompagné des deux Vice-présidents Mme Florence Bariseau et M. François-Xavier Cadart ainsi que le Directeur Général de la SPL, M. Adrien Noppe, et ses équipes, ont travaillé de concert pour développer et faire rayonner le Vélodrome et ses activités.

Les élus exercent sur la SPL un contrôle analogue à celui exercé sur leurs propres services, et ce via des compte-rendus et reportings et demandes d'informations formulées par tous les administrateurs et permettant ainsi un bon éclairage sur les décisions prises par chacun des représentants des collectivités actionnaires.

Les élus siégeant en Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de ce mandat.

Par ailleurs, conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales en conformité avec les dispositions de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 (dite loi 3DS), la SPL en collaboration avec les services des trois collectivités territoriales, a contribué à la rédaction du rapport annuel de/des élu(s) mandataire(s) de la SPL pour qu'il soit soumis et approuvé par leurs instances délibérantes.

Organisation RH de la SPL :

L'équipe du Stab est composée au 31/12/2022 de :

Pôle	Mission	Libellé du poste	Nombre d'ETP	Ancienneté moyenne (en mois)	Type de contrat de travail	Age moyen (années)
Direction générale	Développer	Directeur général	2,4	38	Mandat social	37
		Directeur général adjoint – Directeur des opérations			CDI	
	Gérer	Juriste	Non pourvu		Formation en alternance	
		Assistant de Direction				
Exploitation	Produire	Responsable de l'exploitation et du développement des événements	2,6	32	CDI	26
		Assistante d'exploitation			Formation en alternance	
		Chargé de développement sportif			Formation en alternance	
Sportif		Educateur des cyclismes	2	90	CDI	34
Communication	Vendre	Responsable communication et marketing	1,8	4	CDI	23
		Chargé de communication			Formation en alternance	
Technique	Produire	Techniciens de maintenance	2	97	CDI	41
Accueil et satisfaction clients		Chargé d'accueil et de satisfaction clients	2	8	CDD	33
TOTAL			12,5	20	/	33

Les équipes de la SPL ont également fait le choix d'accueillir et de former 5 stagiaires en 2022.



→ c'est le nombre d'étudiants en alternance qui sont arrivés au cours de l'année 2022.

L'un des facteurs clefs de réussite du développement du Vélodrome réside dans l'équipe qui y travaille au quotidien. Ainsi, en 2022, pour optimiser lesdits facteurs, la direction a souhaité la réalisation d'un diagnostic RH. Ce diagnostic a révélé la présence de différents pôles travaillant de concert pour la réalisation de 4 missions principales :

#Développer : Développer la gamme de services du STAB et son rayonnement :

- Dialoguer avec les parties prenantes du STAB (notamment politiques) pour définir un cahier des charges précis
- Définir une stratégie commerciale et financière
- Manager toutes les équipes au service du développement de la structure

#Produire : Produire la gamme de services du STAB au regard de la vision stratégique :

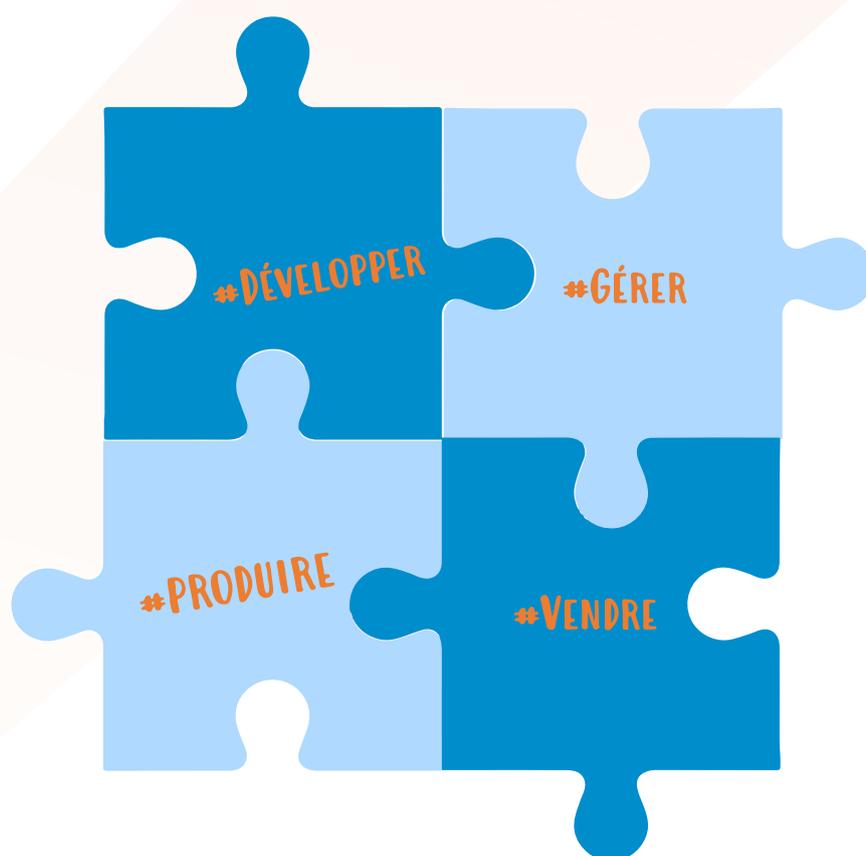
- Encadrer et former les publics
- Exploiter tout le potentiel du bâtiment pour accueillir différents publics
- Veiller à la sécurité et à l'entretien du bâtiment
- Assurer un service de qualité pour fidéliser la clientèle du STAB

#Gérer : Gérer les aspects administratifs de la structure et sécuriser la stratégie et l'exécution budgétaire :

- Traiter les aspects administratifs du quotidien (plannings, absences, congés, facturation, etc.)
- Sécuriser les actes juridiques du Stab

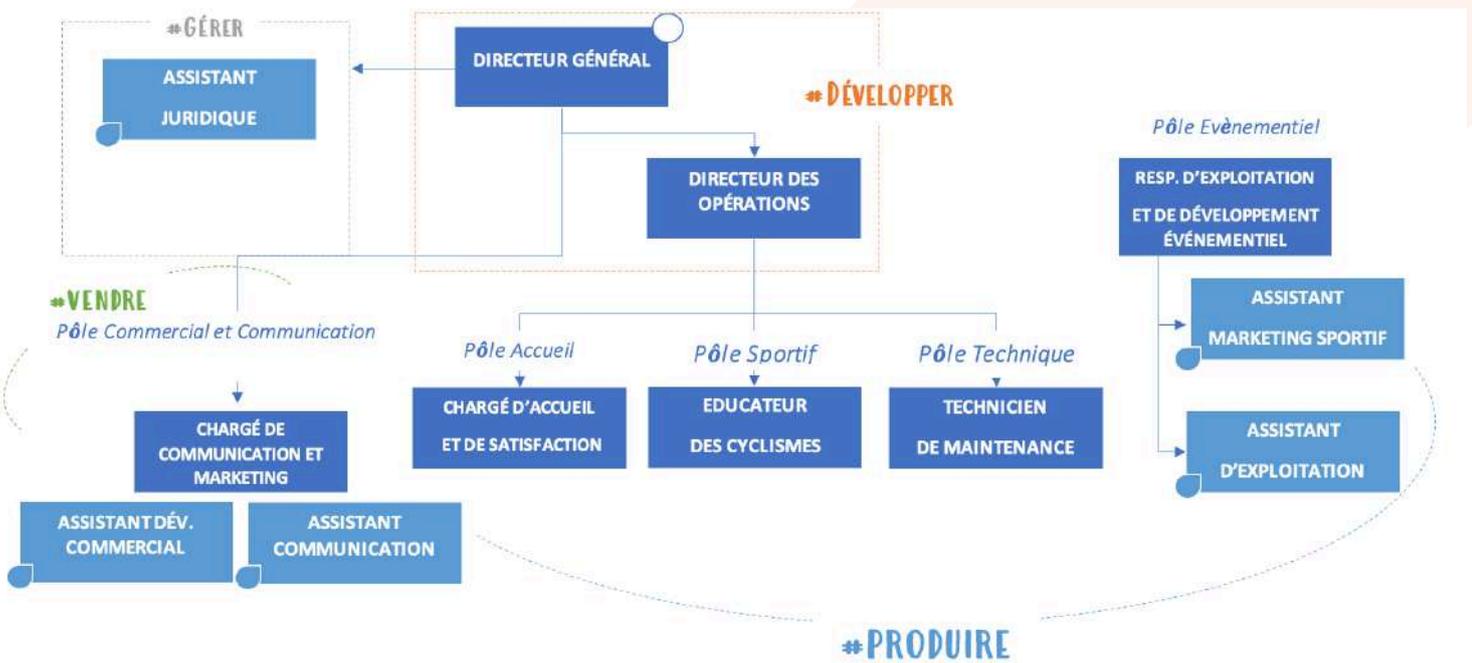
Vendre : Vendre l'ensemble de la gamme de services du vélodrome :

- Communiquer pour développer la marque et la connaissance des événements produits
- Commercialiser des offres de services sportifs et événementiels
- Aller chercher des fonds propres par de la prospection commerciale



L'organigramme explicatif de la gestion RH du Stab Vélodrome a par conséquent été refondu en 2022, dans lequel il est possible de comprendre le fonctionnement des 4 missions principales.

Il s'organise de la façon suivante :



Par ailleurs, en 2022, les salariés bénéficient toujours d'une mutuelle d'entreprise (complémentaire santé). Ce dispositif, légal, avec une prise en charge à 50 % par l'employeur, est maintenu.

Un dispositif complémentaire de prévoyance est également maintenu en 2022 et octroie aux salariés et à leurs ayants droit des garanties de prévoyance en cas d'arrêt maladie de longue durée, d'invalidité et de décès. Ce dispositif existe avec une prise en charge à 50 % par l'employeur.

De manière analogue à 2021, les éléments de qualité de vie au travail ont été maintenus et développés en 2022, à savoir :



Le dispositif de titres-restaurant dont les montants sont pris en charge à 50 % par l'entreprise.



Le dispositif de Comité social et économique externalisé «Wii Smile», abondé chaque mois par l'employeur.

02

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Après une année 2021 de reprise post-Covid, l'année 2022 constitue le grand retour du Vélodrome et de toutes ses activités quotidiennes. Malgré un mois de Janvier et Février assez calme du fait du maintien du pass vaccinal et du port obligatoire du masque, l'année 2022 fut riche aussi bien sur la piste, qu'au niveau du BMX. Cette saison marque le retour d'une « activité normale ».

L'évolution de planning en 2022 :

Conformément à l'article 9.1.1 du contrat d'exploitation, « *le Vélodrome est accessible aux usagers (selon les catégories) 7 jours sur 7 tout au long de l'année à l'exception des périodes de fermeture annuelle et pour arrêts techniques réglementaires et/ou justifiées. La SPL prend toutes les mesures utiles pour limiter la période d'arrêt d'exploitation. L'exploitation du Vélodrome est organisée en 3 périodes : la période scolaire environ 35 semaines ; la période de petites vacances scolaires environ 8 semaines ; la période estivale environ 9 semaines.* ».

Le planning prévisionnel des activités prévu au contrat de concession est le suivant :

CATÉGORIE D'UTILISATEURS	VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE PÉRIODE SCOLAIRE	VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE PÉRIODE VACANCES	VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE PÉRIODE ESTIVALE
Scolaires	10h00	-	-
Extra-scolaires	-	17h00	26h00
Licenciés	76h00	79h00	54h00
Grand public	67h00	70h00	46h00

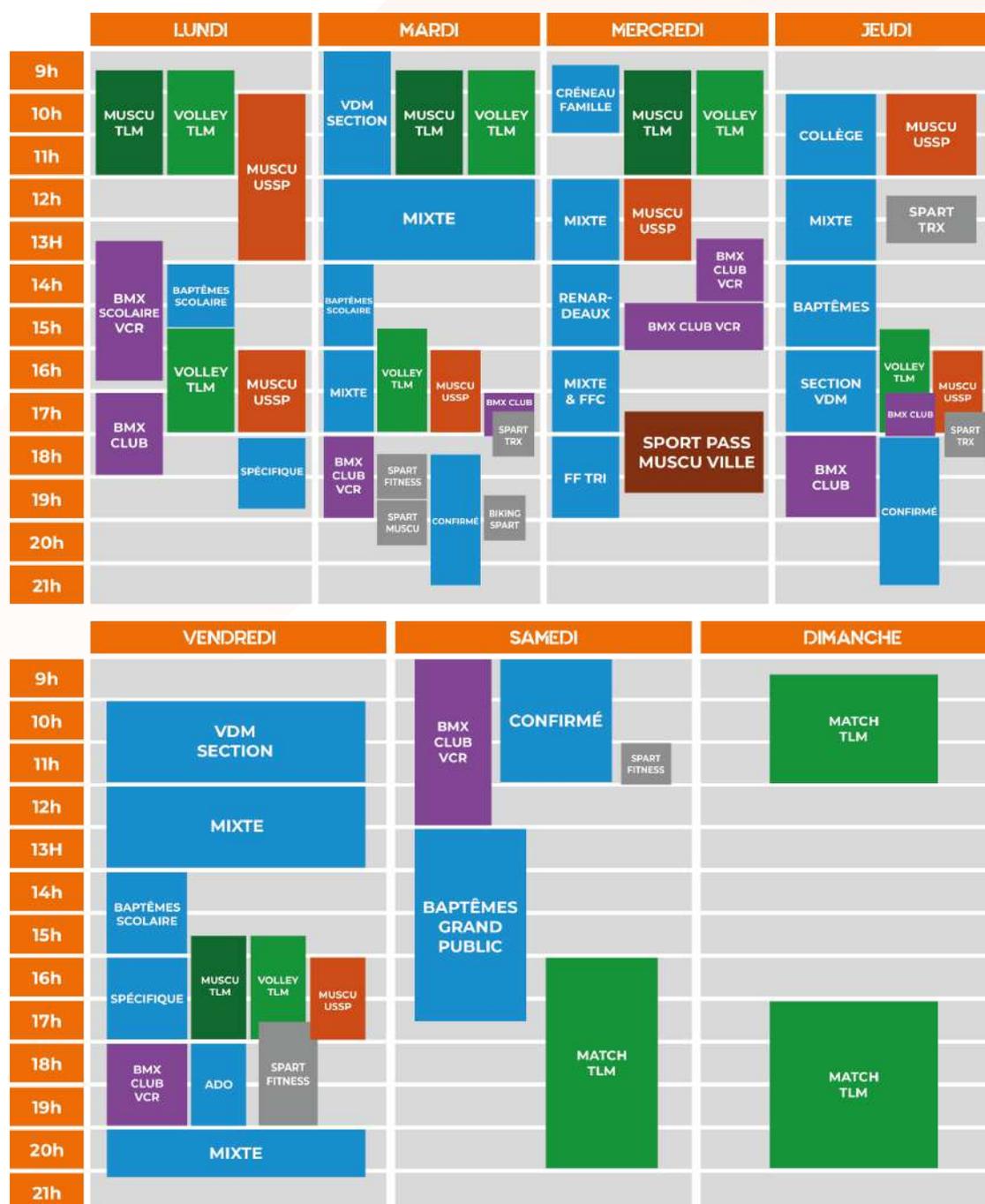
Compte tenu des contraintes d'exploitation (arrivée du TLM volley, reprise du rythme compétitif, accueil d'équipes nationales et internationales), de la réalité des demandes notamment scolaires et des événements planifiés sur la saison 2022-2023, il a été nécessaire de faire évoluer le planning prévisionnel en septembre 2022.

Une proposition de planning a été présentée et approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 juillet 2022. Il permet d'absorber les nouvelles contraintes de cette rentrée 2022 tout en conciliant les exigences formulées dans le contrat de concession. Le planning mis en oeuvre depuis septembre 2022 se synthétise de la façon suivante :

- Créneaux alloués aux scolaires et extra-scolaires : **15 H par semaine**
- Créneaux alloués aux licenciés de clubs (VCR, TLM, FF Tri, FFC, FFH, Sport Pass, ...) : **82 H par semaine**
- Grand public : **58 H par semaine**

Désormais, Le STAB Vélodrome est fermé au grand public les dimanches de la saison haute 2022-2023. En compensation, des créneaux ont été ouverts au public les lundis après-midi et soirées.

Voici ci-dessous, par exemple, le planning des activités sur une semaine au Stab Vélodrome.



Le quotidien de la piste pendant l'année 2022, en chiffres :

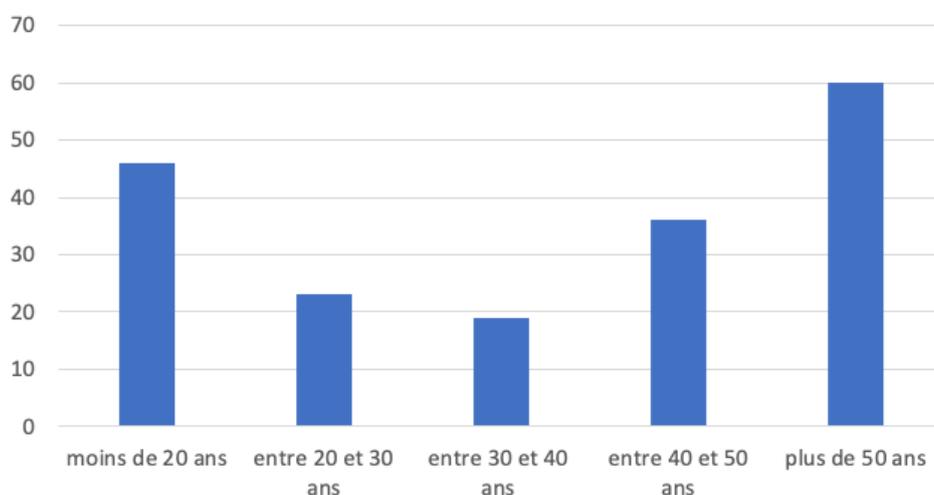
Les abonnements piste

Le retour à une activité normale de la piste se fait progressivement au cours de l'année pour atteindre finalement au 31 décembre 2022 le nombre de 290 abonnés piste (contre 287 en 2021).

Nous avons ainsi pu constater une hausse progressive de la fréquentation avec le retour de certains anciens abonnés qui avaient interrompu leur pratique pendant la crise sanitaire, mais surtout l'inscription de nouveaux abonnés, qui ont découvert le plaisir de la piste.

La moyenne d'âge des abonnés du STAB est de 38 ans (contre 37 ans en 2021) et la répartition des abonnés en fonction de l'âge est la suivante :

Moyenne d'âge des abonnés du Stab



Source : Sportigo, sur une base de 150 dossiers complétés

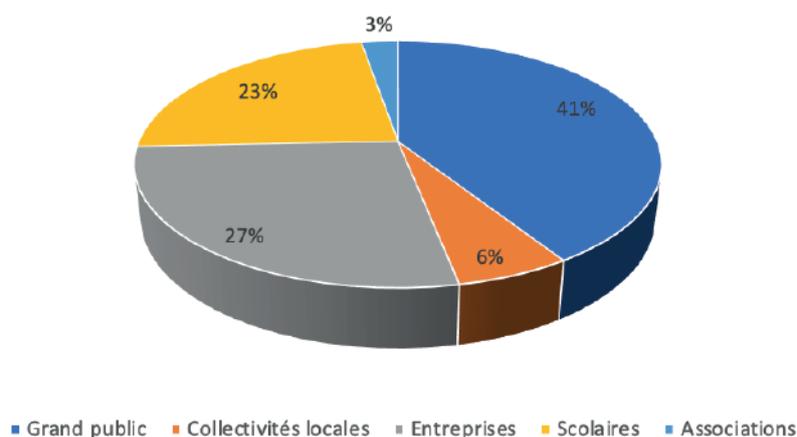
Les baptêmes de cyclisme sur piste

En 2022, les baptêmes de cyclisme sur piste constituent le succès majeur du Vélodrome. Les équipes de la SPL ont pu constater un réel engouement pour la découverte de la piste, avec 839 baptêmes pour des particuliers et 562 baptêmes entreprises. S'ajoute à cela, conformément au projet d'établissement, la réalisation de 471 baptêmes au bénéfice des organismes scolaires, de 55 baptêmes pour des associations et de 122 baptêmes pour les collectivités locales.

Au final, ce sont au total 2 015 personnes qui ont osé la piste en 2022 (contre 803 en 2021). Durant la période d'octobre à décembre 2022, le taux de remplissage des baptêmes grand public était proche de 90%. Ce succès a contraint les équipes de la SPL à ouvrir de nouveaux créneaux de réservation.



2 015 baptêmes répartis en catégories



Les scolaires et la piste

Une nouvelle fois en 2022, un partenariat a été reconduit entre le STAB et le lycée Maxence Van Der Meersch à Roubaix permettant à la fois aux élèves de la section sportive et aux élèves en cours d'EPS d'accéder à la piste ou à la salle de musculation selon des horaires définis. Des partenariats similaires avec les collèges de Lys-lez-Lannoy et de Hem perdurent.

De la rentrée en septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint, le Stab a accueilli 15 jeunes de classe de première de l'option EPS du lycée Van Der Meersch pour des séances de cyclisme sur piste, donnant lieu à une note finale qui compte pour les épreuves du baccalauréat. A partir des vacances de la Toussaint, les mardis matins et vendredis matins sont dédiés au sport étude de la section cyclisme du lycée, avec près de 30 élèves par séance (cyclistes et triathlètes).

Les jeudis matins de 10h à 12h, 2 classes de 4e du collège Raymond Devos de Hem se déplacent en bus jusqu'au Stab pour venir y pratiquer leur cycle EPS, donnant lieu à une évaluation finale dans leur cursus scolaire. En moyenne, les classes sont entre 25 et 30 élèves, divisée en 2 groupes avec une moitié pratiquant la piste, et l'autre pratiquant le badminton, puis le volley au fil de l'année.

Pour une dizaine de jeunes du lycée Van Der Meersch spécialisés dans la section cyclisme et en moyenne 5 cyclistes de haut niveau, un créneau de 2 heures leur est dédié le jeudi après-midi, avec la mise à disposition de l'équipement (moto, bloc de départ, chronos, etc).



Les «STAB Challenge»

Dans la continuité de 2021, les «STAB Challenges» sont à nouveau proposés en 2022 avec 4 manches. Ces défis cyclistes sont l'occasion pour les abonnés piste de s'affronter à travers des épreuves cyclistes décalées telles que Gymkana, course aux points relais, course tempo élimination, poursuite à l'italienne..., le tout encadré par les éducateurs de la SPL.

L'affluence pour ces soirées sportives conviviales est encourageante avec près de 50 participants à chaque manche. La nouveauté pour cette année 2022 est l'ouverture des «STAB Challenge» aux enfants et adolescents (50% des participants ont entre 8 ans à 16 ans).



Crédits photos : Arnaud Lisse



LE VÉLODROME
COUVERT
RÉGIONAL
JEAN STABLINSKI
À ROUBAIX

SÉLECTIONNÉ
CENTRE DE PRÉPARATION
AUX JEUX

Être Centre de Préparation aux Jeux de Paris 2024 c'est accueillir les délégations du monde entier sur son territoire le temps d'un stage de préparation, ou comme base arrière pendant les Jeux. C'est également leur offrir les conditions optimales pour s'entraîner, récupérer des divers déplacements, s'acclimater et se préparer au mieux pour réaliser des Jeux au sommet.

Cette chance unique de prendre part aux futurs succès des champions de demain est offerte à près de 500 collectivités labellisées Terre de Jeux 2024 qui ont candidaté pour être référencées CPJ (Centre de Préparation aux Jeux). Les plus de 900 CPJ retenus à l'issue des deux premières phases de candidature sont répartis sur 97 des 101 départements du territoire français, valorisant la diversité du pays, et faisant de Paris 2024 les Jeux de toute la France.



Après une première phase d'instruction terminée en 2020, les 802 premiers Centres de Préparation aux Jeux retenus ont été recensés dans un catalogue en ligne proposé lors des Jeux de Tokyo aux 206 Comités Nationaux Olympiques (CNO) et 182 Comités Nationaux Paralympiques (CNP) qui souhaiteraient réaliser une partie de leur préparation aux Jeux en France.

Les Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques seront libres de choisir où ils souhaitent envoyer leurs athlètes, sur quelle période et sur quelle durée.



Crédit photo : Patrick Pichon

Le succès de l'année 2021 s'est renouvelé en 2022 puisque le STAB, en tant que CPJ, a une nouvelle fois accueilli les équipes de France de cyclisme (3 semaines de présence) et de paracyclisme (4 semaines de présence) mais également des équipes étrangères du monde entier lors de stages (Japon, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, et Canada handisport).



Le STAB Vélodrome a fait partie des premiers équipements labellisés CPJ. Les Centres de Préparation aux Jeux répondent à des caractéristiques techniques précises concernant leurs équipements sportifs et leurs services d'accueil (hébergement, restauration, transport, sécurité...).

Selon les infrastructures et les services proposés, les comités feront leur choix dans le catalogue et enverront leurs délégations, selon les sports, dans les centres les plus adaptés à leurs besoins. En somme, de 2021 jusqu'à Paris 2024, l'ambiance des Jeux et l'élite sportive du monde entier s'invite dans toute la France sur les CPJ, pour préparer des Jeux Olympiques et Paralympiques exceptionnels.



La liste des Centres de Préparation aux Jeux est disponible sur le site Paris2024.org



La salle de musculation et activités de fitness

Conformément au contrat de délégation de concession, le STAB a accueilli les activités de Sport-pass de la ville de Roubaix. En 2022, le STAB a accueilli en moyenne une dizaine de participants en salle de musculation chaque semaine (à l'exception de la coupure estivale) soit près de 440 entrées sur l'année.

En 2022, le STAB a continué d'accompagner l'équipe de haut niveau de la "Team Roubaix" de la Ville de Roubaix en permettant l'accès des sportifs de haut niveau à la salle de musculation pour leur préparation physique. En 2022, un dispositif de 11 semaines de 13 heures de pratique en salle de musculation par athlète a été mis en place.

Par ailleurs dans le cadre du partenariat STAB/TLM présenté dans la partie ci-après relative à l'activité événementielle, les joueurs (dont un champion olympique) disposent de la salle de musculation tous les matins de la semaine en complémentarité avec leurs entraînements sur le terrain.



L'association Spart Fit Race, en s'appuyant sur le STAB et le Parc des sports, a proposé une offre indoor et outdoor de sport 4 fois par semaine à une quarantaine de participants réguliers. Ce groupe est présent 2 fois par semaine sur des créneaux d'une heure.

S'entraînent également en salle de musculation :

- La section féminine de football de Van der Meersch, soit 15 jeunes filles par semaine.
- L'équipe de foot féminine de Roubaix, soit 13 joueuses par semaine
- La section sportive cyclisme et triathlon du collège Van der Meersh, soit 15 collégiens en moyenne.
- Le club des patineurs de Roubaix sont venus faire 5 séances en salle de musculation (10 personnes environ)
- La classe de première du Lycée Van der Meersh soit 24 lycéens sur 17 séances.
- Toutes les équipes nationales qui viennent en stage au Stab pour préparer des compétitions (France, Japon, Pays-Bas, Canada...)
- Les sportifs inscrits sur la liste ministérielle regroupant les sportifs de haut niveau et souhaitant venir s'entraîner.

Par ailleurs, en 2022, dans le cadre de leurs compétences et volonté de développement respectives, et dans un souci de mise en réseau des équipements, la SPL et le CREPS Hauts-de-France ont décidé de se rapprocher pour mener des actions en commun portées sur la formation et la performance de haut niveau.

Ces actions ont fait l'objet d'un contrat de partenariat. Ledit partenariat est très bénéfique au STAB qui verra sa salle de musculation être entièrement renouvelée en janvier 2023.

CREPS
WATTIGNIES
Hauts-de-France



En somme, ce sont plus de 150 utilisateurs réguliers qui ont utilisé la salle de musculation lors de l'année 2022.

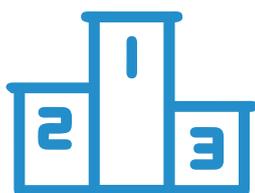
STAB
Vélodrome Roubaix
HAUTS-DE-FRANCE

La piste de BMX et le Vélo Club Roubaix

La piste de BMX est partie-prenante de la délégation de service public confiée à la SPL. Elle est principalement utilisée par le Vélo Club de Roubaix pour ses activités associatives. En effet, la piste de BMX a été ouverte pendant 35 semaines de l'année 2022, sur lesquelles 9 entraînements par semaine ont été dispensés soit 315 entraînements au total sur l'année. Le VCR comptabilise en 2022, 95 licenciés (contre 100 licenciés en 2021) et a réalisé 103 baptêmes de piste BMX.



En ce qui concerne les compétitions BMX, d'une part le VCR a organisé la 1ère manche de la coupe régionale de Printemps réunissant près de 530 participants. Une réussite ! D'autre part, les coureurs BMX de Roubaix ont pu s'illustrer sur de nombreuses compétitions :



12 podiums, sur les championnats départementaux et régionaux.



6 médailles d'or ont été remportées en 2022.

BILAN DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES

En complément du quotidien, l'année 2022 fut également riche en évènementiel tant sur le plan sportif que sur le plan extra-sportif.

Les courses cyclistes :

Avec les championnats du monde en octobre 2021, le STAB a montré qu'il est un équipement de haut niveau. Ainsi, dans la continuité, plusieurs courses cyclistes régionales à résonance nationales s'y sont déroulées :

- Graine de Pistards Cofidis

Organisé par le comité régional de cyclisme et bénéficiant du mécénat de la société Cofidis, le STAB a accueilli la 8ème édition de « Graine de pistards ». Cette compétition s'est déroulée en 4 manches et a réuni en moyenne 100 participants par manche, allant des catégories minimales à master.

- Le Ch'tis challenge

Organisé par le comité départemental du Nord, cette course comportait 4 manches sur la saison 2021/2022, mais pour réduire les coûts d'organisation, plus que 2 manches ont été programmées pour la saison 2022-2023. C'est en moyenne 60 participants et 11 départements par manche toutes catégories confondues (minimales jusqu'à seniors) qui se sont réunis pour cette belle compétition.





- **Championnat régional de cyclisme sur piste**
Cette compétition organisée par le comité régional Hauts-de-France a rassemblé les meilleurs pistards de la région avec près de 70 participants, des catégories minimales à sénior. Cette course fut l'occasion pour ces cyclistes qui roulent et s'entraînent au quotidien dans le Vélodrome de s'affronter officiellement.

- **Les 1000 et 1 soirées**
Le 1er avril 2022, 20 coureurs cyclistes du STAB se sont lancés le défi en équipe de battre le record des 1000 km du Vélodrome. Une course conviviale suivie d'une soirée avec cocktail dinatoire et réunissant pas loin de 150 spectateurs.



- **Les 6H du STAB**
Le 29 octobre 2022 s'est tenu cette course « made in STAB » où 16 équipes de 3 coureurs se sont affrontés par catégorie pour parcourir la distance la plus importante en 6H. Un magnifique spectacle d'une journée qui s'est terminée en beauté par une soirée festive et la révélation des nouveaux maillots et cuissards aux couleurs du STAB.

- **La journée des records**
Le samedi 15 janvier 2022 était une journée ouverte à tous les cyclistes pour établir ou battre les records du STAB Vélodrome.



- Le Retour des Démonstrations pistes

Interrompues pendant la crise sanitaire, les démonstrations pistes sont de retour en 2022. Elles sont une formidable occasion de faire découvrir au grand public la discipline du cyclisme sur piste au travers d'épreuves atypiques tel que le Keirin, la Vitesse Individuelle, etc. 4 démonstrations pistes ont été programmées cette année :

- *Une démonstration lors de 3 matchs du TLM.*
- *Une démonstration lors de l'évènement de la société CGI Finance réunissant 180 spectateurs.*



Dans le cadre du partenariat avec le lycée Van Der Meersch, le Stab passe en priorité par les sportifs de hauts-niveau de la section sportive pour répondre parfaitement à la demande du client.

La seconde édition de la Soirée des Légendes de Paris-Roubaix

Le 14 avril 2022 s'est tenue la seconde édition de la Soirée des Légendes de Paris-Roubaix. Co-organisée par la SPL et par la ville de Roubaix, cette soirée unique a pour objectif de mettre à l'honneur les anciens vainqueurs de Paris-Roubaix, de se remémorer les grands moments de « l'Enfer du Nord » en échangeant souvenirs et anecdotes avec les invités présents.

Cette soirée est l'occasion de partager un cocktail dinatoire, de participer à des animations diverses, le tout autour dans une ambiance conviviale.

En 2022, la communauté d'agglomération Porte du Hainaut et le Département du Nord ont choisi de s'associer à cette soirée qui a rassemblé près de 200 personnes. Les vainqueurs 2002 (Johan Museeuw - par ailleurs également vainqueur en 1996 et 2000), et Gilbert Duclos-Lassalle étaient présents pour partager avec les invités leur expérience de Paris-Roubaix.

La soirée a été couverte par plusieurs médias locaux : Weo, La Voix du Nord, France 3 Région.



Crédits photos : Erick Saudmont



Paris Roubaix (16 et 17 avril 2022)

Lors de cette année 2022 s'est tenue la 119e édition de Paris-Roubaix, première fois depuis 2019 que la course peut de nouveau être organisée en avril, les éditions précédentes ayant été annulées (2020) ou différées (2021) à cause de la pandémie de Covid-19.

Comme les années précédentes, le Stab a servi de centre de presse, de centre anti-dopage et de centre logistique pour ASO et la ville de Roubaix.

La SPL a par ailleurs pu bénéficier d'accès à l'espace VIP mis en place par la Région Hauts-de-France dans le virage d'entrée du Vélodrome historique, permettant ainsi aux collaborateurs de la SPL et aux partenaires et prospects de cette dernière, de vivre la course au plus près.

Pour cette édition 2022, le STAB a également accueilli le séminaire d'entreprise de la société Giant France le dimanche 17 avril 2022 pour une soirée et le fameux baptême de piste de 60 collaborateurs de l'entreprise.

After-work du Lille Métropole Athlétisme (LMA)

Le 16 mai 2022, le LMA a organisé un after-work au Stab Vélodrome, une soirée dédiée à la découverte du cyclisme sur piste pour leurs partenaires. En effet, chacun d'entre eux présents ce soir là avaient la possibilité de réaliser un baptême de piste.

Une soirée spécialement marquée par la présence du champion Pierre-Ambroise Bosse, qui a lui aussi réalisé son baptême aux côtés des partenaires du LMA.



Crédits photos : Maxime Delobel

Le TLM Volley au Stab Vélodrome

En parallèle du cyclisme sur piste, le STAB a conclu cette année un partenariat exceptionnel avec le Tourcoing Lille Métropole (TLM) Volley.

En effet ce dernier, dans l'incapacité d'utiliser le complexe sportif Léo Lagrange à Tourcoing pour cause de travaux, s'est rapproché de la SPL pour pouvoir utiliser les installations du Vélodrome dans le cadre d'entraînements mais également de matchs officiels.

Ainsi, le STAB s'est doté d'un terrain de volley installé sur l'aire centrale, et où l'équipe s'entraîne 4 fois par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi). S'ajoute à cela un accès presque quotidien à la salle de musculation pour des joueurs qui souhaitent s'y entraîner.

Enfin, le STAB a accueilli en 2022 trois matchs du TLM qui ont démontré le potentiel omnisport de cet équipement. Le rayonnement de club de haut niveau a profité incontestablement à celui du STAB, mais ce fut également une opportunité pour la SPL, de développer de nouvelles compétences (marketing sportif, communication, visibilité, augmentation du chiffre d'affaires) et de développer sa multi-modalité (changement de configuration d'exploitation rapide, harmonisation avec les activités de cyclisme sur piste et de fitness).



Journées Européennes du Patrimoine

Les 39e Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu le samedi 17 septembre 2022.

Sur la thématique du Patrimoine durable, le Stab Vélodrome a ouvert ses portes et les dessous de la piste pour des visites commentées, dans le but de faire découvrir les lieux du cyclisme à Roubaix. Ce jour, l'initiation à la piste était disponible pour les plus courageux et motivés.

Au total, plus d'une centaine de personnes ont pu profiter des baptêmes sur piste, de l'histoire du cyclisme à Roubaix, et des anecdotes sur le bâtiment qui venait de fêter ses dix ans.



L'activité événementielle

En 2022, le STAB est à nouveau un lieu privilégié d'accueil d'évènements, séminaires et conventions d'entreprise d'ampleur. En effet, parmi les 85 évènements accueillis sur l'année, nous pouvons relever notamment :



- KIABI (7 avril 2022)

Séminaire réunissant près de 1000 collaborateurs de l'entreprise. Quasiment l'intégralité des espaces locatifs du Vélodrome ont été loués pour l'accueil de ce grand séminaire.



- ELECTRO DEPOT (4 et 5 mai 2022)

Convention réunissant 480 collaborateurs de l'entreprise. L'ancien international et légende du basketball français Tony Parker était présent au STAB Vélodrome pour cet évènement d'envergure.



- RAMSEY SANTE (9 juin 2022)

Soirée de Gala au sein du STAB qui s'est transformé pour accueillir 400 personnes dans une ambiance festive.



- BONDUELLE (30 juin 2022)

Séminaire réunissant 200 personnes avec une installation technique importante (présence de nombreux écrans connectés, grand espace scénique, etc.) et là encore dans une ambiance festive avec la tenue d'une animation djembé.



- TOP OFFICE (27 et 28 septembre 2022)
Pour une grande première, l'aire centrale du STAB a été configurée comme un véritable salon d'exposition. 250 personnes se sont réunies pour découvrir les nouveautés en matière de fourniture de bureau.



- CGI FINANCES (4 et 5 mai 2022)
Séminaire nécessitant la mise en place de mobilier en bois.



- CONCOURS DE MACHINES (25 et 26 juin 2022)
Evènement grand public (400 personnes présentes en 2022) et atypique, organisé par l'association des artisans du Cycle. Le concours repose sur la promotion de l'artisanat du cycle par la création d'un vélo qui reflète le savoir-faire, les innovations et l'ingéniosité des concurrents. Un évènement qui s'inscrit avec l'essence même du Vélodrome.

RETOUR CLIENTS

« Magnifique lieu, accueil formidable, équipes de grande qualité »
Issue du questionnaire de satisfaction évènementiel (5 décembre 2022)

En outre, dans le cadre de la gestion et de la commercialisation de ses espaces événementiels, le STAB Vélodrome, comme la plupart des équipements événementiels, présente à ses clients et partenaires une liste de traiteurs et entreprises techniques (audio-visuel) référencés pour l'ensemble des manifestations accueillies.

Ce référencement par la SPL n'est pas guidé par la volonté de répondre à ses propres besoins en matière de manifestations ou de réunions, et n'est donc en aucun cas soumis aux règles de la commande publique. Ce référencement de traiteurs et entreprises techniques, mis en place depuis l'ouverture aux activités événementielles, est destiné à faciliter l'organisation d'événements par ses clients dans l'enceinte du vélodrome et leur permet de s'assurer d'un certain niveau de connaissance des lieux et équipements par les prestataires intervenant dans ses locaux. Pour la SPL, il s'agit de limiter les risques d'incident, d'accident, et de proposer à sa clientèle des prestataires tenus à un niveau de qualité de service important.

Les référencements arrivant à échéance le 31 août 2022, une procédure de renouvellement de ces derniers a été déployée par la SPL avec l'appui d'un cabinet d'avocats et d'un cabinet spécialisé dans l'événementiel. Cette procédure de renouvellement s'est basée sur un cahier des charges précis et propre au domaine respectif de chaque prestataire. Le fonctionnement n'évolue pas (redevance réduite pour les prestataires référencés) mais apportera plus de transparence à la clientèle et de la simplification administrative pour la SPL.

Ainsi, à ce jour, la SPL a référencé 4 prestataires techniques (Alive, XXL Organisation, Manganelli, et Public Adress) et 4 prestataires traiteurs (Le Coq, Butterfly, Yanka et Flunch Traiteur).

04

AUTRES ACTIONS

En 2022, la SPL a également mené des actions de développement en concluant et renouvelant divers partenariats, en menant des expérimentations ou encore en obtenant un nouveau label.



Les partenariats du Stab

Outre les partenariats conclus avec le lycée et collège Van der Meersch, et le partenariat du TLM, la SPL a consolidé les relations avec ses autres partenaires qu'ils soient des structures de formation ou des équipementiers.

- Les partenariats avec des équipementiers reconnus dans le monde du cyclisme

D'ores et déjà partenaire avec les grandes marques d'équipement de cyclisme telles que Shimano et Giant, le STAB Vélodrome a également conclu un partenariat le 1er janvier 2022 un partenariat avec la marque Ekoï pour une durée de 3 ans.

- Le partenariat avec ECOCOM

Partageant des objectifs communs en matière d'événements, de communication, de digitalisation et de développement de réseaux et de formation, le STAB Vélodrome Couvert Régional Jean Stablinski, et le campus EDUSERVICES de Lille et notamment l'école Win Sport School, ont signé en octobre 2021 à l'occasion de la Soirée des Légendes de Paris-Roubaix un partenariat visant d'une part à amener des étudiants dans un écosystème sportif et d'autre part d'intégrer une dimension pratique à la formation théorique apportée par l'Ecole.

En 2022, ce partenariat s'est poursuivi avec la dispense de plusieurs enseignements au sein du Stab et dans le cadre de leur formation, d'une pratique sportive régulière et encadrée ainsi que la mise en place de challenges et de projets étudiants/entreprises. Le Stab Vélodrome concourt ainsi à la formation de jeunes talents en termes d'expertise, de compétences pour la communication, la logistique et l'organisation d'événements et contribue au placement de ces étudiants en stage ou en apprentissage.

Enfin, la participation bénévole de certains étudiants aux évènements sportifs du STAB apporte une expérience enrichissante dans le monde sportif professionnel pour ses jeunes, futurs acteurs du mouvement sportif.





- Le partenariat avec le CREPS

En 2022, dans le cadre de leurs compétences et volontés de développement respectives, et dans un souci de mise en réseau des équipements, le STAB Vélodrome et le CREPS Hauts-de-France ont décidé de se rapprocher pour conclure un partenariat et ainsi mener des actions en commun portées sur la formation et la performance de haut niveau.

Ainsi chaque semaine depuis octobre 2022, 15 étudiants se rendent deux fois par semaine au STAB pour des séances de formation. Et comme mentionné précédemment, ce partenariat va permettre le renouvellement complet de la salle de musculation du STAB en janvier 2023.

Les expérimentations Veloclub services et USSP

Après information lors du Conseil d'Administration du 29 avril 2022, le STAB Vélodrome accueille sur son domaine public et à titre expérimental deux activités nouvelles.

Le Vélodrome, disposant d'espaces non occupés, a reçu une manifestation d'intérêt pour le local billetterie situé dans le hall d'accueil de la part de la société Vélo Club Service (SIREN : 828 802 538). Cette dernière souhaitait y exercer des activités de réparations et services aux cyclistes. Compte-tenu de l'absence d'activité similaire au sein du vélodrome, et après information publique, il a été envisagé, à titre expérimental d'autoriser l'installation de cette activité dans le bâtiment. Les conditions financières de cette occupation du domaine public ont fait l'objet d'une convention signée par ladite société et la SPL le 13 juin 2022.

De plus, le STAB Vélodrome disposant également d'espaces non occupés, a reçu une manifestation d'intérêt de la part de l'Association Unité Sport Santé Performance (USSP) pour l'implantation dans le vélodrome (espace musculation-récupération) d'une unité sport-santé performance, dédiée à la ré-athlétisation, la remise en compétition, la formation socio-professionnelle ou encore le sport business. Compte-tenu de l'absence d'activité similaire au STAB, et après information publique, le démarrage de cette activité a été autorisé.

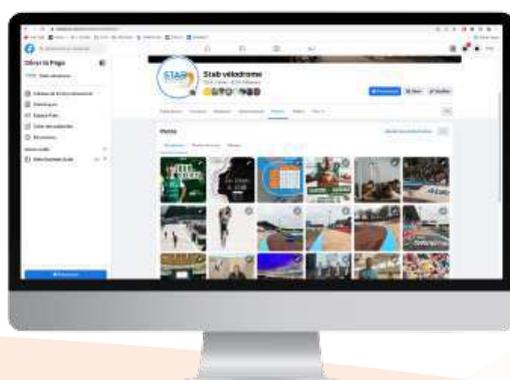
A l'issue de ces deux expérimentations, conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, si les résultats sont encourageants et sous réserve d'un accord du conseil d'administration (décision de stratégie générale), l'emplacement pourra être ouvert à la concurrence pour une période plus longue en 2023.

Le développement de la stratégie de communication du STAB

La reprise de la saison haute du Stab a particulièrement été marquée par la création du pôle «Communication». Composé d'un salarié (arrivé en septembre 2022) et d'un alternant (arrivé également en septembre 2022), ce pôle déploie progressivement une stratégie de communication et de visibilité visant à faire érayonner l'équipement et ses événements, mais également à apporter du sens et de la visibilité aux activités menées dans le vélodrome.

Cette nouvelle image donnée au vélodrome par le biais de la communication, notamment sur les réseaux sociaux, à tout de suite été fructueuse avec des chiffres parlants, qui ont des retombées positives. Par exemple, sur les trois derniers mois de l'année 2022, le Stab Vélodrome s'est fait suivre par 505 nouveaux abonnés sur les réseaux sociaux.

Tout au long de l'année, énormément de messages sont à faire passer à notre communauté, dans le but d'attirer des personnes sur nos événements. La stratégie de communication générale du Stab est axée principalement sur Facebook et Instagram, qui sont des réseaux sociaux qui correspondent à nos cibles principales, et qui sont notre audience numéro 1. Le Stab est également présent sur Twitter et LinkedIn, afin de pouvoir diversifier sa cible et adapter le contenu de son message pour les divers événements qui s'y déroulent au quotidien.



1 019 839

C'est le nombre d'impressions, c'est-à-dire le nombre de fois où les publications du Stab Vélodrome ont été vues sur les réseaux sociaux du 1er octobre au 31 décembre 2022.



Cette fin d'année a particulièrement été marquée par la stratégie de communication mise en place dans le cadre de la promotion des Championnats de France 2023.

Cet événement nécessitait d'avoir un maximum de visibilité pour pouvoir réaliser notre objectif : remplir au maximum le vélodrome la semaine de l'événement.

Pour ce faire, beaucoup de canaux de communication ont été utilisés : diffusion de publicités dans la presse ; de la communication Out Of Home avec l'affiche de l'événement présente sur certains arrêts de bus et dans les sanitaires des bars de la métropole ; des campagnes de publicités abondantes sur les réseaux sociaux afin de cibler un public précis ; de la distribution de flyers au sein du Stab.



Etat des réseaux sociaux au 31 décembre 2022 :



FACEBOOK

8 206 abonnés
0,28% d'engagement



INSTAGRAM

1 846 abonnés
1,29% d'engagement



LINKEDIN

759 abonnés
5,49% d'engagement



TWITTER

865 abonnés
0,66% d'engagement

La revue de presse du STAB VELODROME en 2022

L'annonce des Championnats de France s'étant faite à la mi-octobre 2022, une dizaine d'articles mentionnant le Stab Vélodrome sont parus dans la presse et les médias en ligne.



Article paru dans «La Voix du Nord», le 14 octobre 2022.

Article paru sur le site internet de la Fédération Française de Cyclisme, le 14 octobre 2022.



Article paru sur France 3 Hauts-de-France, le 15 octobre 2022.

MAINTENANCE ENTRETIEN

Lors de l'année 2022, le STAB Vélodrome a fêté une décennie d'exploitation (10ème année d'ouverture) et a accueilli une activité en constante augmentation qui a sans aucun doute eu un impact sur le bâtiment et ses infrastructures. Ainsi plusieurs chantiers et rénovations ont été réalisés ou poursuivis lors de cette année.

Conformément aux dispositions du contrat de délégation du service public, la Région Hauts-de-France, propriétaire de l'équipement assure les obligations du propriétaire en matière d'entretien et de maintenance et de travaux ; la SPL assure les obligations du locataire. En 2022, cela a représenté 78 000€ HT dans le budget de la SPL.

Les travaux de maintenance précisés ci-après sont ceux réalisés par la Région et par la SPL. Cette dernière apporte par ailleurs sont concours à la Région pour la bonne mise en oeuvre de ces obligations. (conseils, préconisations, retour d'expérience, dossiers administratifs...).

TOITURE

- Contrat de maintenance avec la société DELPORTE, entretien toiture, verrière et membrane, rapport
- Débouchage des Evacuation Eaux de Pluies
- Remplacement de 5 panneaux polycarbonate verrière

BATI

- Aménagement de la billetterie en local de point service
- Réglage des portes coupe-feu
- Travaux de rénovation des vestiaires (enduit, peinture, luminaires, dalle plafond)
- Remplacement quincaillerie (poignées de porte, verrou etc ...)
- Remplacement du SAS accueil
- Lancement d'étude de remplacement des aérothermes par un système combinant air chaud/froid et humidificateur
- Travaux de réfection des exutoires de fumée
- Remplacement de 3 vitrages façade accueil grand public



EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Remise en état des home-trainers, appareils de musculation, tapis de course, wattbike et biking avant réception de la nouvelle salle de musculation
- Réparation bande de contact chronométrie

CVC ; CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION

- Contrat de maintenance par la société DALKIA
- Remplacement de vannes d'arrêt robinet
- Installation de clapet anti-retour
- Remplacement et réglage mitigeurs douches
- Remplacement système de chasse d'eau sanitaires
- Détartrage du réseau hydraulique
- Analyse d'eau choc chloré contre légionnelle
- Remplacement des filtres centrale de traitement d'air

ELECTRICITE

- Contrat de maintenance par la société SEMERU
- Remplacement batteries onduleurs par la technique de la SPL
- Relamping extérieur
- Remplacement des Bloc Autonome Eclairage de Sécurité et anti-panique par de la LED
- Installation d'un circuit 32A pour rideau d'air chaud SAS
- Ajout d'une ligne d'éclairage dans le Vide Sanitaire (VS) musculation

Systeme Sécurité Incendie

- Remplacement d'un relai par l'entreprise CHUBB suite aux modifications entrepris dans les VS
- Vérification réglementaire annuelle et triennale

PREVISIONS DE TRAVAUX 2023-2024

- Rafraichissement peinture salle de réception et sanitaires
- Aménagement tribune et contrôle fixations sièges
- Aménagement d'un VS en local de stockage
- Contrôle d'accès
- Remplacement robinetteries et urinoirs (plan pluriannuel de maintenance et travaux)
- Remplacement des lettrages des Issues de Secours (IS)
- Transition LED couloir sportif avec détection automatique



SUIVI CHANTIERS DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

- Passage en LED de l'éclairage piste et aire centrale
- Réparation des rideaux de cantonnement aire centrale
- Remplacement de 6 IS
- Remplacement de 8 porte coupe-feu
- Travaux de rehausse de l'ensemble des exutoires (48)
- Refonte du système de vidéosurveillance
- Clôture garage à vélo extérieur
- Dallage béton dans les VS
- Travaux accueil grand public
- Accessibilité PMR (zone parking BMX et accueil grand public)

Durant cette année 2022, La SPL, exploitante du STAB vélodrome, a dû supporter (conformément à l'article 16.3 du contrat de concession) une envolée des charges énergétiques du bâtiment.

En effet, en 2019, la consommation d'électricité s'est élevée à 355 475 kWh pour 31 961,65 €. De même la consommation de chauffage s'est élevée à 537 MWH pour 52 724,04 €. Ces consommations étaient relativement stables depuis plusieurs années. Mais à fin 2022, à consommation identique, les charges d'électricité représente 87 913,55 €, et celles de chauffage 67 092,34 €.

Suite aux échanges du 29 avril 2022, le Conseil d'Administration a sollicité du Directeur Général un plan d'action pour contenir au maximum l'envolée de ces charges d'énergie. Après analyse en interne, les mesures suivantes ont été mises en place sur deux niveaux.

1° Au niveau du bâtiment :

- Dès 2022, l'installation d'un sas d'entrée en remplacement du tourniquet dans le hall E pour l'accueil des clients. : Les avantages d'un tel sas sont de limiter les courants d'air, d'éviter des pertes de chaleur (grâce à un souffleur d'air chaud) et de mieux protéger contre les intempéries.

- Le passage en LED en 2023 de l'éclairage central du bâtiment, ce qui permet de diminuer en partie la consommation électrique, ainsi d'augmenter la durée de vie de l'éclairage.

- Le projet d'une mise en place en 2023, d'une Gestion Technique Centralisée (ci-après GTC) : Ce système permettra de chauffer le vélodrome de manière compartimentée et ainsi de réguler et programmer au mieux le chauffage dans le bâtiment en fonction de l'activité.

Enfin, des solutions complémentaires demeurent à l'étude telle que la mise en place de panneaux photovoltaïques. Une telle solution pourrait s'avérer judicieuse au regard de la surface de toiture que possède le STAB vélodrome.

2° Au niveau de l'exploitation :

- Depuis son ouverture en hiver, la température du vélodrome est portée entre 20°C et 21°C. Elle a été baissée à 19°C - 20°C dès septembre 2022, générant ainsi une baisse mécanique de la consommation.

- Une Etude de marché sur la possibilité de remettre en concurrence les contrats énergétiques a été mise en place, en recourant aux services de cabinets de courtage spécialisés.

Le 6 octobre 2022, le gouvernement a communiqué sur un plan de sobriété énergétique avec des recommandations. De ce fait, l'Etat souhaite que l'ensemble des parties prenantes du sport en France, contribue collectivement à une démarche de sobriété énergétique. Les travaux menés et les projets étudiés en 2022 entrent pleinement dans le cadre de ces recommandations gouvernementales et ont été mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2022.

Enfin la politique de communication du Stab a intégré les recommandations du plan de sobriété gouvernemental puisqu'un affichage à destination des usagers du Vélodrome les sensibilisant aux écogestes a été mis en place et sera également déployé lors des événements sportifs à venir.



RAPPORT FINANCIER

GRILLE TARIFAIRE 2022

Retrouvez, ci-dessous, la grille tarifaire applicable au 1er janvier 2022, et pour toute l'année, qui illustre toutes les prestations disponibles au Stab Vélodrome.

	JOURNÉE	DEMI-JOURNÉE
AIRE CENTRALE		
Aire centrale 2 500 m ²	3 900€	X
Espace conférence 1 100 m ²	1 800€	X
Espace cocktail 550 m ²	725€	X
Privatisation locale du vélodrome	4 700€	X
MONTAGE		
Aire centrale 2 500 m ²	1 800€	X
Espace conférence 1 100 m ²	900€	X
Espace cocktail 550 m ²	300€	X
COORDINATION ET LOGISTIQUE		
Forfait coordination	650€	X
Prestation manutention : présence road - tarif horaire	45€	X
Personnel Stab astreinte - heures de nuits et jours fériés	65€	X
LOGES		
Petite loge VIP 30 m ²	300€	X
Grande loge VIP 60 m ²	540€	X
GRADINS ET DÉAMBULATOIRE		
Gradins complet	1 800€	X
Demi gradins	900€	X
Déambulateur complet	1 200€	X
Demi déambulateur	600€	X
SALLES		
Dillies (250 m ²)	965€	600€
Modulable (100m ²)	480€	260€
3 (50 m ²)	240€	140€
4 (50 m ²)	240€	140€

	JOURNÉE	DEMI-JOURNÉE
HALLS		
Hall grand public	300€	X
Hall séminaires	300€	X
Hall secondaire	300€	X
Cafétéria	300€	X
MOBILIER		
Location de chaises blanches - à l'unité	3,90€	X
Location de tables rondes - à l'unité	7,50€	X
CYCLISMES		
Baptêmes de piste	20€	X
Forfait 1 créneau baptême piste de 12 personnes	240€	X
Démonstration de cyclisme sur piste	1 350€	X
Privatisation de la piste (équipe pro, entreprise) - tarif horaire	260€	X
Comité et club vélos (France uniquement) - tarif horaire	66,67€	X
Equipe nationale France - tarif horaire	115,00€	X
Equipe nationale - autre pays - tarif horaire	150,00€	X
Baptême de piste scolaire (1€ TTC)	0,83€	X
Baptême de piste CLSH / centre sociaux (4€ TTC)	3,33€	X
Baptêmes de BMX	20€	X
PRESTATIONS EN OPTION - CYCLISME SUR PISTE		
Moto - tarif horaire	50€	X
Moto + présence d'un éducateur - tarif horaire	80€	X
Bloc de départ - tarif horaire	30€	X
Accès musculation + espace de récupération / jour / personne	12€	X
Forfait moto + bloc de départ - tarif jour	120€	X
Forfait musculation + espace récupération - tarif semaine	140€	X
FORFAIT NETTOYAGE		
Aire centrale (2 500 m ²)	680€	X
Espace conférence (1 000 m ²)	260€	X
Espace cocktail (500 m ²)	160€	X
Tarif horaire jour	25€	X
Tarif horaire nuit	30€	X
Forfait musculation + espace récupération - tarif semaine	140€	X
SÉCURITÉ		
Tarif horaire agent nuit / dimanche / jour férié	35€	X
Tarif horaire agent jour	25€	X
PRESTATION DE SERVICES		
Visite guidée - tarif par personne	5€	X

RESULTAT 2022

Eléments significatifs du compte de résultat 2022 :

- Premier trimestre sous le signe du Covid (perte de chiffre d'affaires estimée à 50 K€)
- Montant des subventions OSP conforme aux dispositions du contrat d'exploitation, dégressif depuis 2018
- Reprise événementielle
- Hausse des tarifs entreprise durant l'été (CA de juillet) : environ 5 %
- Arrivée du TLM volley (entraînement, matchs et administratifs)
- Dynamique CPJ
- Evolutions RH / masse salariale incomplète
- Inflation
- Dépenses énergétiques en hausse
- Trésorerie en flux très tendu

PRODUITS : 1 301 309 €

Activités BtoC (grand public) :

- Cyclisme-sur-piste grand public : 62 217€
- Nombre d'abonnés au 31/12/2022 : 330
- Autres activités sportives : 12 562€ en 2022 contre 5 000€ en 2021 et 65 105€ en 2019 (fitness internalisé)

Activités BtoB :

- Marchandes (locations, redevances...) : 327 446€ en 2022 contre 264 373€ en 2019
- Partenariats : 41 650€ en 2022 contre 30 700 € par rapport à 2019
- Autres produits (loyers, bar-restauration, boutique) : 22 294€ en 2022 contre 11 993€ en 2019

Le montant total des produits d'exploitation en 2022 s'élève à : 402 225€

Subventions :

- 754 000€ perçus en 2022, montant prévu au business plan du contrat d'exploitation. 855 000 euros en 2019
- Autres subventions : 79 837€ en 2022 contre 16 000€ prévus au budget et 0 en 2019 : prise en charge alternance (31 333€) et fonds d'accompagnement aux structures énergivores (48 504€)

en € HT

ACTIVITES	Réalisé 2022	BUDGET 2022	ANNEE DE REFERENCE 2019
B TO C			
Cyclisme sur piste grand public	62 217	83 800	74 849
Sports (Fitness, musculation et BMX)	12 562	5 000	65 105
B TO B			
Business services (locations espaces et redevances)	327 446	369 000	264 373
Partenariats	41 650	60 000	30 700
Autres produits (loyers, bar restauration, boutique)	22 294	37 500	11 993
SUBVENTIONS			
Subventions OSP	754 000	754 000	855 000
Autres subventions	79 837	16 000	
TOTAL	1 301 309	1 325 300	1 301 660

Impacts des mises à disposition :

12 mises à disposition en 2022 valorisées à 47 000€ HT.

CHARGES : 1 349 543 €

K€	Résultat 2022 Réalisé	Budget 2022	Année de référence 2019
Consommations énergétiques	139	124,6	80
Consommables / fournitures	(Dans mainten.)	16	2
Locations / baux	23,7	45	45,3
Maintenance / entretien	77,9	61,7	114,7
Assurances	22,6	23	20,2
Personnels extérieurs	100,6	73,7	324,5
Honoraires	55,8	37,2	33,4
Communication / Commercial / RP	57,2	35	14,9
Moyens de communication	(Dans mainten.)	16,1	21,3
Impôts et taxes	92,3	64,4	60
Frais de personnel	458,7	490	433,9
Dotations aux amortissements	52,8	50	40,4
Redevances (loyers)	268,9	264	288,9
Charges diverses	0,43		
TOTAL	1 349 543	1 300 656	1 479 000
	1 349,5	1 300,6	1 479

Commentaires sur les charges :

- Envolée des charges énergétiques depuis 2019 alors même que les consommations sont plutôt en baisse :
 - Électricité : 355 MWh consommés en 2019 / 295,24 MWh en 2022
 - Chauffage : 537 MWh consommés en 2019 / 544,4 MWh en 2022
- Dans le budget 2022, la taxe sur les salaires de 28K€ est passée dans la masse salariale car elle est intégrée dans le coût global de chaque salarié, mais comptablement elle ressort en impôt et taxes dans le tableau ci-dessus.

- Des charges de maintenance et entretien maîtrisées et conformes à ce qui était budgété
- Concernant les frais de personnel, ils prennent en compte le départ d'un technicien en mars 2022 et qui n'a pas été remplacé. Suite à l'audit RH intervenu courant été 2022, un poste de Responsable communication et marketing a été ouvert et pourvu à compter du 26 septembre 2022 pour une valorisation salariale légèrement inférieure à celle du technicien. De plus ; deux agents d'accueil ont quitté l'entreprise en décembre 2021, ont été remplacés sous forme d'intérim pendant 3 mois avant d'être embauchés en CDD. Ces 3 recrutements ne sont donc pas comptabilisés sur une année pleine.
- Au 31 décembre 2022, le nombre d'ETP était de 12,5 (cf. page 9). Il était de 10,8 au 31 décembre 2021.
- La ligne honoraire intègre l'audit RH et le recours à un cabinet de recrutement pour le poste de Responsable communication et marketing.
- Les charges de personnels extérieurs sont en augmentation par rapport au budget car elles comprennent les postes sécurité et nettoyage, plus fortement mobilisés avec l'arrivée du TLM (non prévue au budget 2022) ainsi que des remplacements en intérim suite aux départs de deux agents d'accueil au plus fort de la saison.

Résultat 2022	
Produits :	1 301 309€
Charges :	1 349 543€
Résultat d'exploitation :	- 48 234€
Résultat financier :	- 1 930€
Résultat exceptionnel :	22 305€
RÉSULTAT :	- 27 859€

Le résultat exceptionnel de 22 305€ se décompose de la façon suivante :

Il comprend la reprise d'une provision pour un litige avec le prestataire de nettoyage antérieur à hauteur de 77K€ et l'impact de la refacturation d'un litige avec la société de sécurité antérieure pour 55K€.

Etat des compensations d'obligations de service public :

o Informations sur les surcompensations 2013-2021 :

→ Courriers de la SPL du 25 mars 2021

o Surcompensations 2013 : 285 K€

→ Accord de la Ville de Roubaix : reprise en 2020 de 56,9 K€

→ Accord du Département (délib. 17/05/21) : reprise en 2020 de 71K€

→ Accord de la Région HDF (délib. 5/10/2021) : reprise dans les comptes 2021 de 156 554 €

o Surcompensations 2020 : 244 990 €

→ Accord de la Ville de Roubaix : non provision de 49 K€ en 2020

→ Accord du Département (délib. du 17/05) : non provision de 61,2K€ en 2020

→ Accord de la Région : (délib. du 01/02/2022) : reprise de provision de 134 744,50 € dans les comptes 2021

Solde sur-/sous-compensations : 2018 > 2022

→ Sous-compensation 2018 :	-183 234 €
→ Sous-compensation 2019 :	-146 670 €
→ Sur-compensation 2020 :	+244 990 €
→ Sous-compensation 2021 :	-32 547 €
→ Sous-compensation 2022 :	-56 965 €

-174 426 €

PERSPECTIVES 2023

Si l'année 2022 s'achève avec une activité prometteuse, celle-ci sera décuplée en 2023 avec l'accueil de grands événements sportifs et un renouvellement de certains espaces du bâtiment.

BUDGET 2023

Éléments de préparation :

- Montant des subventions OSP conforme à l'avenant de prorogation du contrat d'exploitation, au même niveau que 2022, dégressif depuis 2018
- Nombreux événements sportifs ; activité événementielle
- Masse salariale complète
- Inflation
- Dépenses énergétiques en hausse / difficiles à anticiper
- Trésorerie en flux très tendu

en € HT

ACTIVITES	Budget 2023	Réalisé 2022	ANNEE DE REFERENCE 2019
B TO C			
Cyclisme sur piste grand public	120 535	62 217	74 849
Sports	48 850	12 562	65 105
B TO B			
Business services (locations espaces et redevances)	325 000	327 446	264 373
Partenariats	55 000	41 650	30 700
Autres produits (loyers, bar restauration, boutique)	89 666	22 294	11 993
SUBVENTIONS			
Subventions OSP	754 000	754 000	855 000
Autres subventions	57 000	79 837	
TOTAL	1 450 051	1 301 309	1 301 660



Dont subventions :	56%	64%	65%
Dont chiffre d'affaires :	44%	36%	35%

CHARGES : 1 443 950€

Résultat 2022 : 1 349 543€

K€	Budget 2023	Réalisé 2022	Année de référence 2019
Consommations énergétiques	160,5	139	80
Consommables / fournitures	(Dans mainten.)	(Dans mainten.)	2
Locations / baux	34,8	23,7	45,3
Maintenance / entretien	90,6	77,9	114,7
Assurances	23,6	22,6	20,2
Personnels extérieurs	85	100,6	324,5
Honoraires	35,5	55,8	33,4
Communication / Commercial / RP	76,3	57,2	14,9
Moyens de communication	(Dans mainten.)	(Dans mainten.)	21,3
Impôts et taxes	73	92,3	60
Frais de personnel	520	458,7	433,9
Dotations aux amortissements	29,5	52,8	40,4
Redevances (loyers)	280	268,9	288,9
Charges diverses	34,3	0,43	
TOTAL	1 443,9	1 349,5	1 479

Commentaires sur les charges :

- Anticipation d'une augmentation poursuivie des charges énergétiques.
- Des charges de maintenance et entretien qui augmentent suite à des revalorisations de marchés à la hausse (inflation et augmentation du prix des matières premières).

- Le poste « locations / baux » intègre la location du parquet telle que prévue dans la convention avec le TLM (ce dernier prenant en charge 70 % de la location)
- La création d'un budget communication avec des opérations médias, réseaux sociaux, impressions...
- Des frais de personnel en augmentation intégrant le recours prolongé à des alternants ainsi que le recrutement à mi-temps d'une personne chargée des tâches administratives
- L'augmentation de la redevance versée à la Région selon le contrat de concession est estimée à 8 %. En effet, cette redevance est indexée sur l'indice du coût de la construction (inflation + matières premières)

Valeur nette comptable au 31/12/2023 : 99 000€

Résultat budget 2023	
Produits :	1 450 051€
Charges :	1 443 950€
RÉSULTAT :	6 100€

Durant le mois de décembre 2022, toutes les équipes de la SPL se sont mobilisées pour préparer l'accueil de la plus grande compétition de cyclisme sur piste en France : Les championnats de France 2023. La SPL a été sollicitée par la FFC, organisateur officiel de la compétition, pour accueillir et co-organiser cet évènement incontournable du cyclisme français. Une édition particulière avec la tenue de la compétition pour les Elites début janvier 2023 et les avenir en juillet 2023 mais historique 10 ans après la dernière édition au STAB.

Dans la continuité de ces championnats de France de cyclisme sur piste, le STAB devrait accueillir les championnats de France para-cyclisme 2024 ainsi que les éditions 2024 et 2025 des championnats du Monde Master de cyclisme sur piste. Enfin un positionnement sur les championnats d'Europe 2025 et 2026 est également envisagé.





En parallèle du cyclisme sur piste, le STAB continuera d'accueillir des matchs du TLM qui démontrent le potentiel omnisport de cet équipement. Dans cet logique, la SPL a été sollicitée par le LILLE METROPOLE ATHLETISME (LMA), 2ème club français au classement de la Fédération Française d'Athlétisme, pour pouvoir utiliser les installations du vélodrome pour la troisième édition de Perche en Or, compétition de niveau international de saut à la perche. Le rayonnement de cet événement inédit et spectaculaire profitera incontestablement à celui du STAB en 2023.

Enfin pour débiter l'année 2023, le STAB va se doter, dans le cadre de sa convention de partenariat avec le CREPS Hauts-de-France précédemment évoquée, d'une nouvelle salle de musculation entièrement neuve avec un équipement de haute qualité qui bénéficie aux sportifs de haut niveau, mais également aux sections sportives et aux scolaires.

Ainsi, l'année 2023 commencera de la meilleure des manières pour le STAB Vélodrome et sera visiblement une année d'exception.

ANNEXES

- ▶ Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 de la SPL.
- ▶ Attestations d'assurances.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**SPL de Gestion du Vélodrome Couvert
Régional de Roubaix**
Société Publique Locale
Au capital de 500 000 €

59 Rue Alexandre Fleming
59100 ROUBAIX
Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris-Ile-de-France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
91 Rue Nationale
59045 LILLE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SPL de Gestion du Vélodrome Couvert Régional de Roubaix

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la SPL de Gestion du Vélodrome Couvert Régional de Roubaix,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL de Gestion du Vélodrome Couvert Régional de Roubaix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédées, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

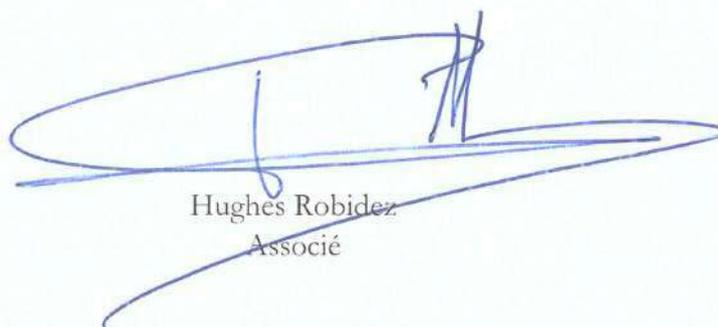
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 25 mai 2023

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Hughes Robidez
Associé

VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	24 819	19 439	5 380	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 162	5 565	596	1 213
Installations techniques, matériel et outilla	65 732	63 682	2 049	3 287
Autres immobilisations corporelles	266 791	162 997	103 795	105 647
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	363 504	251 683	111 820	110 147
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 092		8 092	
Créances				
Clients et comptes rattachés	135 758	3 763	131 995	330 685
Fournisseurs débiteurs	5 739		5 739	7 904
Personnel	181		181	17 634
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	39 434		39 434	116 251
Autres créances	448 147		448 147	618 978
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	168 145		168 145	75 204
Charges constatées d'avance	42 363		42 363	3 880
TOTAL ACTIF CIRCULANT	847 860	3 763	844 097	1 170 535
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 211 363	255 446	955 918	1 280 682



VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-7 639	-373 406
Résultat de l'exercice	-27 859	365 766
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	514 502	542 361
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	59 421	68 464
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	59 421	68 464
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 772	474 546
<i>Personnel</i>	23 490	26 179
<i>Organismes sociaux</i>	30 225	13 409
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	19 809	78 335
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	52 902	73 770
Dettes fiscales et sociales	126 427	191 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 795	3 618
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	441 415	738 322
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	955 918	1 280 682

VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	300	0,07			300	
Production vendue	401 289	99,93	368 318	100,00	32 971	8,95
Production stockée						
Subventions d'exploitation	833 837	207,63	1 028 782	279,32	-194 945	-18,95
Autres produits	65 883	16,41	343 155	93,17	-277 272	-80,80
Total	1 301 309	324,04	1 740 255	472,49	-438 946	-25,22
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	8 092	2,01			8 092	
Variation de stock (m/ses)	-8 092	-2,01			-8 092	
Achats de m.p. & aut.approv.	15		441	0,12	-426	-96,60
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	766 572	190,88	899 332	244,17	-132 760	-14,76
Total	766 587	190,89	899 772	244,29	-133 185	-14,80
MARGE SUR M/SES & MAT	534 722	133,15	840 483	228,19	-305 761	-36,38
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	86 183	21,46	89 131	24,20	-2 948	-3,31
Salaires et Traitements	327 012	81,43	299 487	81,31	27 526	9,19
Charges sociales	131 700	32,79	44 023	11,95	87 677	199,16
Amortissements et provisions	36 176	9,01	32 738	8,89	3 438	10,50
Autres charges	1 885	0,47	2 045	0,56	-160	-7,82
Total	582 956	145,16	467 423	126,91	115 533	24,72
RESULTAT D'EXPLOITATION	-48 234	-12,01	373 060	101,29	-421 294	-112,93
Produits financiers						
Charges financières	1 930	0,48	2 203	0,60	-272	-12,36
Résultat financier	-1 930	-0,48	-2 203	-0,60	272	-12,36
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-50 164	-12,49	370 857	100,69	-421 021	-113,53
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	81 548	20,31	922	0,25	80 626	NS
Résultat exceptionnel	59 242	14,75	4 890	1,33	54 353	NS
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices			1 123	0,30	-1 123	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-27 859	-6,94	365 766	99,31	-393 625	-107,62

VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 955 918 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 27 859 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/03/2023 par le conseil d'administration de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 077	5 741		24 819
Immobilisations incorporelles	19 077	5 741		24 819
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	6 162			6 162
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	65 732			65 732
- Installations générales, agencements aménagement divers	100 117	17 688		117 805
- Matériel de transport	14 984			14 984
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 582	11 977		134 002
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	306 577	29 665		338 685
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	325 654	35 406		363 504



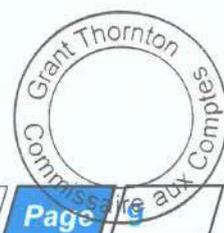
VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	5 741	29 665		35 406
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	5 741	29 665		35 406
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations



VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 077	362		19 439
Immobilisations incorporelles	19 077	362		19 439
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 949	616		5 565
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 445	1 238		63 682
- Installations générales, agencements aménagements divers	23 194	8 801		31 995
- Matériel de transport	14 984			14 984
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 858	25 160		116 017
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	196 430	35 814		232 245
ACTIF IMMOBILISE	215 507	36 176		251 683

VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 671 623 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

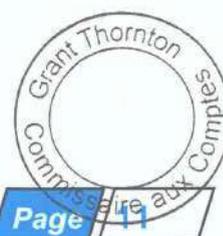
	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	135 758	135 758	
Autres	493 502	493 502	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	42 363	42 363	
Total	671 623	671 623	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	16 673
Etat - produits à recevoir	203 162
Divers - produits à recevoir	244 985
Total	464 820



VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

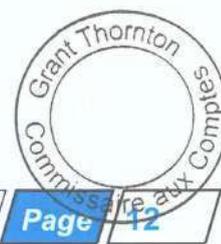
Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles



VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 441 415 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	59 421	9 318	40 194	9 910
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 772	245 772		
Dettes fiscales et sociales	126 427	126 427		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 795	9 795		
Produits constatés d'avance				
Total	441 415	391 312	40 194	9 910
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	9 043			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	50 284
Dettes provis. pr congés à payer	23 451
Charges sociales s/congés à payer	9 563
Etat - autres charges à payer	38 995
Clients - RRR à accorder	9 795
Total	132 088



VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	42 363		
Total	42 363		



VELODROME COUVERT DE ROUBAIX

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires



Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

**SPL de Gestion du Vélodrome Couvert
Régional de Roubaix**
Société Publique Locale
Au capital de 500 000 €

59 Rue Alexandre Fleming
59100 ROUBAIX
Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris-Ile-de-France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
91 Rue Nationale
59045 LILLE CEDEX

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

SPL de Gestion du Vélodrome Couvert Régional de Roubaix

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention d'occupation du domaine public régional

<u>Actionnaire concerné :</u>	Région Hauts de France
<u>Nature et objet :</u>	Facturation de loyer relatif à l'occupation du domaine public
<u>Montant enregistré en charges :</u>	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Région Hauts-de-France a facturé à la SPL de Gestion du Vélodrome Couvert de Roubaix un loyer d'un montant égal à 268 890,52 €

2.2 Versement de compensation pour obligation de services publics

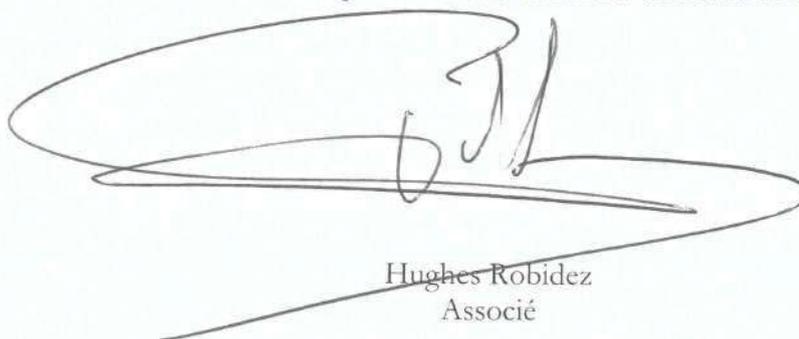
<u>Actionnaires concernés :</u>	Région Hauts de France Département du Nord Mairie de Roubaix
<u>Nature et objet :</u>	Dans le cadre de la convention de délégation de services publics, les actionnaires de la SPL de Gestion du Vélodrome Couvert de Roubaix versent des subventions de compensation pour obligation de services publics. Ces subventions sont versées à due concurrence du pourcentage détenu dans le capital.

Montants versés selon leur participation au capital :

▪ La Région pour 55 % soit la somme de :	414 700 €
▪ Le Département pour 25 % soit la somme de :	188 500 €
▪ La Ville de Roubaix pour 20% soit la somme de :	<u>150 800 €</u>
TOTAL :	754 000 €

Lille, le 25 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Hughes Robidez
Associé

Votre Agent Général
M PEUCELLE BERTRAND
300 RUE DE LILLE
59520 MARQUETTE LEZ LILLE
☎ **0320155070**
📄 **03 20 33 01 75**



Assurance et Banque

N°ORIAS **07 014 336 (BERTRAND PEUCELLE)**
Site ORIAS www.orias.fr

STE PUBLIQUE DE GESTION
VELODROME COUVERT REGIONAL DE
ROUBAIX
59100 ROUBAIX

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **07/09/2017**

Vos références

Contrat
5453123104
Client
3220296904

Date du courrier
23 mars 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
STE PUBLIQUE DE GESTION

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5453123104** ayant pris effet le **07/09/2017**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- Entretien courant des locaux et leur mise à disposition dans la cadre d'une autorisation d'occupation temporaire délivrée par la Région,
- Accueil des fédérations et clubs cyclistes,

- Accueil et organisation de compétitions nationales et internationales, et des évènements sportifs,

- Accueil et encadrement des scolaires et du grand public,

- Accueil et organisation de stages sportifs,

- Accueil et pratique du badminton, organisation de compétitions,

- Accueil et pratique du BMX,

- Accueil et pratique du fitness, musculation avec espace de récupération (sauna)

- Organisation de réunions, de séminaires d'entreprises et de tout autre évènement

- vente directe ou indirecte de produits dérivés.

Vos références

Contrat

5453123104

Client

3220296904

Ainsi que toutes autres activités entrant dans l'objet et le projet d'établissement telles qu'elles sont définies dans le contrat d'exploitation de la SPL.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie

Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat

5453123104

Client

3220296904

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	15 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	15 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
Décès	15 500 €
Incapacité Permanente	46 000 €
Incapacité Temporaire	8 € à partir du 7 ème jour
Frais de traitements médicaux	8 000 €

C.G. : Conditions Générales du contrat.



Paris, le 6 juillet 2022

Contrat n° AR440819

Generali IARD atteste que SOC PUB LOC DE GEST VELODROME C, demeurant 59 AVENUE ALEXANDER FLEMING 59100 ROUBAIX, est garanti par le contrat n° AR440819 pour le(s) risque(s) situé(s) :

59 AVENUE ALEXANDER FLEMING 59100 ROUBAIX

Pour les garanties suivantes :

Incendie, explosions, événements assimilés, dégâts des eaux, gel
Tempêtes, ouragans, cyclone, grêle, neige sur les toitures
Attentats, actes de terrorisme, actes de vandalisme, émeutes et mouvements populaires
Dommages électriques
Informatique et bureautique
Bris de glace
Vol
Bris de machines
Pertes d'exploitation après incendie, explosions, événements assimilés, dégâts des eaux, gel
Ruissellement
Effondrement
Attentats (loi du 09/09/1986)
Catastrophes naturelles (loi du 13/07/1982)

Aux termes et conditions du contrat précité sont assurés l'ensemble et la généralité des mobiliers, matériels, marchandises se trouvant dans les divers locaux dont l'Assuré est propriétaire ou locataire ou occupant à quelque titre que ce soit.

La présente attestation est valable pour la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris le 06/07/2022

Régis LEMARCHAND
Directeur Clients Entreprises Dommages

Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises
75456 Paris Cedex 09



Generali IARD, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



STAB
Vélodrome Roubaix
HAUTS-DE-FRANCE



VILLE DE
ROUBAIX

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
STAB VÉLODROME ROUBAIX HAUTS-DE-FRANCE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Société Publique Locale de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix - Présentation du rapport annuel d'activité

La Région Hauts-de-France est propriétaire du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste.

Pour l'exploitation d'un tel équipement, il a été décidé de créer une Société Publique Locale (SPL), société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales, en vertu des dispositions de la loi du 28 mai 2010, pour le développement des sociétés publiques locales.

Pour le Département, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 (DSTEN/2011/1288) a acté la participation de la collectivité à la SPL. Cette dernière dispose d'un capital de 500 000 € réparti comme suit :

- Région Nord-Pas-de-Calais : 55 %, soit 275 000 €,
- Département du Nord : 25 %, soit 125 000 €,
- Ville de Roubaix : 20 %, soit 100 000 €.

Pour les périodes 2012-2017 puis 2018-2023, les collectivités actionnaires ont décidé de confier à la "SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du "Vélodrome Couvert Régional à Roubaix", la commercialisation du site et l'organisation des activités compatibles avec le projet d'établissement.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le délégataire du service public a remis au Département du Nord un rapport concernant le service public de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix, pour lequel il a reçu délégation. Le rapport annuel 2022 relatif au service délégué a été présenté au Conseil d'Administration de la SPL le 21 juillet dernier.

En application de l'article L.1411-3 du CGCT, dès la communication du rapport annuel, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport annuel du délégataire est annexé.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la présentation du rapport annuel d'activité 2022 de la "Société Publique Locale (SPL) de gestion du vélodrome couvert régional à Roubaix", en charge de l'exécution de la délégation du service public départemental (contrat d'exploitation de l'équipement), joint en annexe.

Christian POIRET
Président du Département du Nord